



**Conseil Municipal
Séance du 3 MARS 2022**

PROCES-VERBAL

Affiché le : Jeudi 10 Mars 2022

Le Trois Mars deux-mille vingt-deux, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 20 heures sur convocation adressée le 25 Février deux mille vingt-deux sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GAGNE

Étaient présents :

		Présents	Pouvoirs	Absents
Maire	GAGNE JEAN PIERRE	X		
Premier adjoint	DELAVALLE JEAN MARC	X		
Deuxième adjoint	BERRODIER DANIELLE	X		
Troisième adjoint	JACQUES VEDRINE	X		
Quatrième adjoint	SIBERT THERESE	X		
Cinquième adjoint	FRANCK PLANET	X		
Sixième adjoint	PAGET CHRISTIANE	X		
Conseiller municipal	RASO VINCENT	X		
Conseiller municipal	ROBTON JEAN-PIERRE	X		
Conseiller municipal	MAYET BERNARD	X		
Conseiller municipal	GALLO PIERRE	X		
Conseillère municipale	BARAIN MICHELINE		Pouvoir à JP GAGNE	
Conseillère municipale	BILLON NADINE			X
Conseillère municipale	RAVAT SOPHIE	X		
Conseiller municipal	AMOROS DAVID		Pouvoir à J VEDRINE	
Conseillère municipale	MANN SANDRINE		Pouvoir à JM DELAVALLE	
Conseiller municipal	SEBAOUNI HERVE	X		
Conseillère municipale	BELLON-FAVAND CELINE	X		
Conseillère municipale	NICULA ALEXANDRA	X		
Conseillère municipale	TRICHON VIRGINIE	X		
Conseiller municipal	TECHER IVANOE			X
Conseillère municipale	BRUNET ANNE-MARIE	X		
Conseiller municipal	VIELLARD Nicole	X		
Total		18	3	2

En application de l'article L. 2541-6 du CGCT, Danielle BERRODIER est désignée secrétaire de séance 18 Membres présents, 21 votants, 20 h00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 Janvier 2022 : Le Procès-Verbal du 27 Janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à témoigner au nom de la commune de Loyettes, sa profonde solidarité envers le peuple Ukrainien :

Un terrible engrenage, rappelant les heures les plus sombres du continent européen au XXème siècle, s'est mis en route depuis quelques semaines en Ukraine. La Russie vient de lancer son armée à l'assaut de ce pays indépendant dont il faut restaurer l'intégrité territoriale et politique mise à mal depuis 2014. Je souhaite assurer avec le conseil municipal de la commune de LOYETTES, aux Ukrainiens, notre solidarité et notre soutien dans ces terribles moments où ils sont confrontés à la barbarie de la guerre.

Vladimir Poutine porte seul, la responsabilité de cette guerre absurde issue d'un autre temps. Désormais, la communauté internationale et l'Union Européenne doivent, au plus vite, mettre en place un arsenal de ripostes politiques, diplomatiques et économiques de la plus grande fermeté obligeant la Russie à cesser, dans un premier temps, son agression à l'encontre de l'Ukraine puis, dans un deuxième temps, à se retirer aussi rapidement que possible avant d'entamer un nouveau processus de négociations destiné à préserver les intérêts de toutes les parties.

En attendant, les efforts diplomatiques doivent être poursuivis pour ramener la paix. Montrons-nous dignes de la leçon de courage du peuple UKRAINIEN, tenons-nous du côté de ce peuple en les aidants, ils en ont besoin, ils nous montrent le visage de l'honneur de la liberté et surtout de la bravoure. Deux familles LOYETTAINES sont prêtes à accueillir des familles UKRAINIENNES.

L'Association des Maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes.

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, l'Association des maires de France (AMF) a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien en soutenant la mobilisation des communes de France. Pour sa part, la Protection Civile est présente en temps de paix comme en temps de crise partout où la protection des populations nationales comme internationales est menacée. En 2017, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile avaient déjà œuvré en partenariat afin d'apporter conjointement leur soutien auprès des victimes de l'Ouragan Irma. De ce fait, et dans le cadre de la solidarité nationale, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile s'associent à nouveau afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place. L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours. Ce partenariat a également pour objectif de fournir un appui logistique aux communes. Grâce au maillage territorial de la Protection Civile, les maires peuvent se rapprocher des structures territoriales de la Protection Civile pour la récupération des matériels collectés. Pour David LISNARD, « ce partenariat doit permettre aux communes qui se mobilisent de bénéficier du soutien logistique des équipes de la Protection civile pour acheminer la collecte jusqu'en Ukraine ».

La commune se tient à la disposition de l'association des maires du département de l'AIN.

Le Président et le Bureau de l'AMF de l'Ain soutiennent les ukrainiens dans le drame qu'ils vivent au quotidien et relayent la proposition conjointe de l'AMF et de la protection civile aux maires du France. **Pour la collecte départementale**, le Président Jean-Yves FLOCHON et le Président de la Protection Civile de l'Ain, Rodolphe SIMARD proposent que les Mairies soient le point de collecte communal où les citoyens viendront déposer des produits de premières nécessités destinés aux Ukrainiens. Nous ferons appel aux Intercommunalités pour le ramassage dans chaque commune pour permettre à la Protection Civile de notre département de centraliser et trier dans ces antennes locales pour acheminer cette aide dans les pays limitrophes de l'Ukraine où les réfugiés, fuyant les combats, sont en train d'affluer. Merci d'être à nos côtés dans cet élan de solidarité pour assurer, face à l'urgence, la coordination de ces initiatives locales.

Je vous propose de soutenir le peuple UKRAINIEN et de nommer un responsable, Mr Pierre GALLO qui assurera la collecte de denrées alimentaires, ainsi que des médicaments, qui seront ensuite récupérés par les intercommunalités pour être acheminé dans le pays d'origine par l'intermédiaire de la protection civile, pour être sûr que tout arrive bien au bon endroit, je communiquerai comme le précise le message de l'état, les coordonnées des personnes qui sont prêtes à accueillir des familles UKRAINIENNES sur la commune.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des élus et précise qu'il n'y a pas besoin de vêtements, mais du matériel médical, des produits pour les bébés et des denrées alimentaires...

Monsieur GALLO précise qu'il faut trouver la solution la plus judicieuse pour communiquer, le site internet, les écoles et tiendra régulièrement informé les élus.

A ce jour, deux familles loyettaines sont prêtes à accueillir des réfugiés qui sont à ce jour plus d'un millier.

Il propose à la commune qu'une subvention de l'ordre de deux euros/habitant soit versée. Lors du Budget Primitif 2022, cette subvention sera proposée.

Madame BRUNET indique que sur le site de la protection civile, il est proposé de verser des dons et demande si la commune possède un logement d'urgence. Le logement existant est insalubre et lors des relogements d'urgence, les familles sont relogées à l'hôtel.

Ordre du jour

2022-03-09 - Budget Principal : approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Détail du compte administratif voir note explicative <http://www.commune-loyettes.fr/-Finances-budget-.html>

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes			
Prévision budgétaires totales	2 358 853.85 €	3 803 808.94 €	6 162 662.79 €
Recettes réalisées	1 335 371.33 €	3 705 904.99 €	5 041 276.32 €
Dépenses			
Prévision budgétaires totales	2 358 853.85 €	3 803 808.94 €	6 162 662.79 €
Dépenses réalisées	557 101.45 €	3 709 327.11 €	4 266 428.56 €
Clôture			
Solde d'exécution 2021	778 269.88 €	- 3 422.12 €	774 847.76 €
Résultat reporté 2020	143 461.78 €	1 050 148.36 €	1 006 635.08 €
Résultats de clôture 2021	921 731.66 €	1 046 726.24 €	1 968 457.90 €
Restes à réaliser			

Dépenses	724 985.79 €		
Recettes	15 167.01 €		
Résultat cumulé de clôture	211 912.88 €	1 046 726.24 €	1 258 639.12 €

Monsieur DELAVALLE présente le Compte administratif 2021 et rappelle les grandes orientations du Budget Primitif 2021 et va souligner les points notables.

Le budget primitif a été adopté le 8 avril pour 6 162 662,79 € (4 744 531,34 € en 2020) :

Fonctionnement : 3 803 808,94 € (3 356 581,78 € en 2020)

Investissement : 2 358 853,85 € (1 387 949,56 € en 2020)

Sont compris dans ce montant, 3 décisions modificatives pour un montant de 67 100 € en fonctionnement et de 80 804€ en investissement.

Le budget est comptabilisé en TTC

❖ **Fonctionnement / Recettes :**

- **Prévu 3 803 808,94 €**
- **Réalisé : 3 705 904,99 €**

Pour rappel le résultat de fonctionnement reporté de 2020 (002) de 1 050 148,36 € ne rentre pas en compte dans le bilan de clôture. Aussi, sans tenir compte du report 2020 les recettes sont inférieures au prévisionnel de : - **97 903,95 € ;**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale (chapitre 73)
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) (chapitre 74)
- Les produits des services, autres chapitres.

Les points notables sont :

Chap 013 :

A l'intérieur de ce chapitre, sont comptabilisés les remboursements des absences des agents pour maladie, maternité, accidents du travail, etc. Ces recettes proviennent soit de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie soit de l'assureur Gras Savoye (pour les agents relevant du régime spécial qui ne sont donc pas affiliés au régime général de la sécurité sociale).

Les données sont en hausse (+ 14,38 %) par rapport à 2020, en raison des absences maladie de longue durée. La hausse est moins importante qu'entre 2019 et 2020 car l'augmentation conséquente en 2020 était due aux absences liées à la crise sanitaire qui avaient été nombreuses mais de plus courte durée que celles survenues en 2021.

Chap 70 : Les recettes comptabilisées dans ce chapitre concernent essentiellement :

- Les redevances issues de l'occupation du domaine public
- Les baux ruraux
- Des services périscolaires et extrascolaires en baisse de 3,4 % par rapport aux prévisions (crise sanitaire)

Les produits de ce chapitre sont en baisse de 2,14 % par rapport à la prévision budgétaire mais en hausse de 60 % par rapport à 2020 qui était une année blanche, due à la fermeture du service enfance jeunesse, et la non-perception de la RODP (Redevance occupation domaine public).

Chap 73 : Les réalisations sont supérieures à celles budgétées de 2,60% et de 2,33% par rapport à 2020

Ceci s'explique par la baisse des bases d'imposition de la fiscalité directe locale (les taux n'ont pas été augmentés par rapport à 2020). Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation n'a pas été voté en 2021 du fait de la réforme fiscale. Les produits issus de la fiscalité locale sont de 1 083 781€ (1 045 717 € en 2020)

Légère hausse de la Dotation Solidarité Communautaire (+ 6 000 €)

Hausse de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 6 000 €)

Chap 74 : Ce chapitre connaît une hausse de 3,35 % : 481 699,07 € pour 466 072 € budgétés

Toutes les dotations et subventions de fonctionnement perçues par la Commune sont comptabilisées dans ce chapitre.

Les dotations de l'État

DGF toujours en baisse : 3,74%

Les autres compensations

- Aides de l'État pour 4 emplois d'avenir 12 800 €
- Subvention de la région pour le transport des scolaires 29 578 €
- **Aides de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse en forte augmentation (à lier à la fréquentation) et aux nombreux projets mis en place : plan mercredi, sorties jeunes et projet inclusion handicap : 123 533 € pour 106 256 € perçus en 2020 (+ 16%).**
- Indemnité compensatrice pour la gestion de l'APC
- Diverses allocations compensatrices pour les abattements ou exonérations d'impôts locaux décidés par l'État (dont compensation passage Taxe professionnelle à Contribution Économique Territoriale)
- Le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle de 6 249 €

Chap 75 : loyers perçus par la commune (1 logement, Salle polyvalente, MDA) en baisse de 11 % par rapport à 2020 du fait de la vente de la maison rue du carillon mais supérieur aux prévisions (17 261 € contre 8 600.00 € en 2020) du fait de la reprise des locations.

Chap 77 : Produits exceptionnels

Ce chapitre est en forte hausse par rapport à 2020 (887 699 € pour 124 631 €) car vente des terrains pour exploitation carrières (879 646,70€)

A noter dans ce chapitre, les recettes pour remboursements des différents sinistres à hauteur de 6 939 €

Les recettes de fonctionnement sont supérieures de 967 741,60 € (35,34%) par rapport à 2020 en raison principalement de la vente des terrains de la carrière.

Fonctionnement / Dépenses :

Prévu 3 803 808,94 € (3 405 892,16 € en 2020)

Réalisé : 3 709 327,11 € (2 548 516,23 € en 2020)

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en huit catégories principales.

Chap 011 :

Charges à caractère général : **1 118 806 € pour 1 320 939 € budgétés**

Dans ce chapitre sont comptabilisées toutes les dépenses liées à l'entretien du patrimoine communal aux fonctionnements des services et aux fournitures. Le tableau p 22/41 retrace les principales imputations budgétaires.

Augmentation des dépenses de ce chapitre de 25 % par rapport à 2020 :

Ce chapitre représente 30.17 % du budget total.

Cette augmentation est caractérisée par la crise sanitaire qui a entraîné une diminution des charges générales en 2020. En 2021, les services ont retrouvé un fonctionnement à peu près normal.

Cela dit l'augmentation de ce chapitre est supérieure aux années antérieures principalement due au coût de l'énergie (+ 25 % depuis 2016), à la crise sanitaire qui a entraîné plus de frais de nettoyage des locaux, à la location du matériel de vidéo protection et les frais d'honoraires et de contentieux

Les fluides (eau, électricité, gaz, fioul)

- Les dépenses liées aux consommations d'eau sont inférieures de 30 % aux prévisions du budget 2021 et aux dépenses de 2020 car la commune a eu de nombreux remboursements sur des factures d'eau des années antérieures et surtout la facturation a été plus juste (les années précédentes des arriérés de factures avaient été réglés).
- Les consommations d'énergie électrique sont plus élevées que les prévisions de 3 994,00 € et en hausse de 5 % par rapport à l'année 2020. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des tarifs et des taxes d'une part, et d'autre part, de l'occupation plus importante des locaux communaux.
- Les consommations de gaz ont également augmenté de 4 506,00 € par rapport aux prévisions et de 35 % par rapport à 2020 pour les mêmes raisons que la consommation d'énergie.
- La consommation de fuel est stable 1249,04 € en 2021 contre 1 020,00 € en 2020.

De manière globale l'augmentation des postes énergies représente + 9 % par rapport à 2020 et 24 % par rapport à 2016

Alimentation (60623)

Les dépenses de ce compte sont en hausse de 27 % par rapport à 2020, mais en baisse de 634,04 € par rapport aux prévisions (4 665,96 € pour 4 000,00 €)

Fournitures d'entretien (60631)

Les dépenses de ce compte sont très inférieures par rapport aux prévisions (32 400,00 € pour 9 584,84 € de dépenses) car les dépenses de cet article ont été réparties plus justement au 6068 (Autres matières et fournitures), au 615221 (entretien bâtiments publics) ou au 615228 (autres bâtiments).

Fournitures de petits équipements (60632)

Les dépenses à ce compte sont inférieures par rapport aux prévisions (31 068,85 € pour 50 000 € en prévision) et inférieures de 6 638,44 € par rapport à 2020.

Fournitures administratives (6064)

Les dépenses liées à cet article sont conformes aux prévisions et en baisse par rapport à 2020 de 3 639,98 € car de nombreux achats avaient été effectués en 2020 pour l'organisation administratives des élections. Cette année, les dépenses liées aux fournitures administratives ont été maîtrisées.

Contrats de prestations de services (611)

Les dépenses à cet article sont supérieures à 2020 de 23 538,69 € mais inférieures aux prévisions budgétaires de 29 463,49 €.

Les dépenses relatives à la fourniture des repas de la cantine (contrat passé avec « Claires Fontaines ») sont d'un montant de 96 32670 € et représentent 71,50 % de la dépense totale de cet article (134 686,51 €)

Les autres contrats d'entretien (gestion informatique, internet, standard téléphonique...) sont également comptabilisés sur cet article.

Locations Mobilières (6135)

Ce chapitre, où sont comptabilisées les dépenses liées à la location du matériel de vidéoprotection, vidéosurveillance (équipements mis en place dans les locaux du groupe scolaire, la salle des fêtes Maurice Barral) et photocopieurs, est en forte hausse par rapport à 2020 (+43 799,00 €) et aux prévisions (+ 31 636,44 €) en raison de la continuité de l'extension du parc des antennes pour la vidéoprotection. Le coût de la location de la vidéoprotection représente 73 % de ce budget.

Entretien terrains (61521)

Les dépenses de cet article sont conformes aux prévisions et pratiquement identiques par rapport à 2020.

Il est rappelé que dans cet article, sont comptabilisées les dépenses liées à l'entretien des terrains de sport et du cimetière, ainsi que l'achat de l'ensemble des fleurs ou arbustes pour le fleurissement de la commune.

Travaux sur patrimoine (bâtiments et VRD) : 615221-615228-615231

Les travaux d'entretien dans les bâtiments communaux se sont poursuivis en 2021 mais les dépenses sont en baisse aux articles 615221 et 615228 par rapport à 2020 et aux prévisions (8 440,64 € pour 62 000,00 €) car certains travaux prévus comme la régulation des pigeons pour un montant de 3300,00 € n'a pas pu se faire et d'autre part que les 50 000,00 € mis pour les imprévus n'ont pas été utilisés.

Les travaux principaux d'entretien qui ont été réalisés :

- Entretien toiture du CCCS et de l'Eglise
- Travaux ADAP à la mairie

Les dépenses à l'article 615231 sont en forte hausse par rapport à 2020 de près de 37 %.

Ceci s'explique d'une part par les frais engendrés par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage d'un montant de 5 064,00 € pour le renouvellement du marché à bons de commande.

D'autre part, des travaux importants de réfection de trottoirs, ou autres travaux de voirie ont dû être réalisés.

Les principaux travaux de voirie réalisés dans le cadre du marché à bons de commande sont :

- Revêtement rue du Sablon (suite à la crue du Rhône) : 7 006.98 €
- Signalisation sur diverses rues : 4 175.14 €
- Réalisation d'un plateau surélevé en enrobé aux Gaboureaux : 4 968.76 €
- Réfection de trottoirs rue de la Cabrotte : 10 322.40 €
- Réfection des chemins secondaires : 12 389.40 €
- Reprise des enrobés rue du Sablon : 9 825.60 €
- Réfection de chaussée rue des Tulipes : 1 131.60 €
- Réfection de trottoirs en enrobé rue des Bonnes : 1 611.60 €
- Réaménagement de trottoirs en enrobé Impasse des Colibris / rue du Chardonnet : 8 761.44 €
- Travaux de signalisation rue du Bugey : 5 942.40 €
- Reprise voirie et trottoirs devant boulangerie : 6 939.60 €
- Réfection de trottoirs rue de la Mouille : 9 636.00 €
- Réalisation d'un dos d'âne rue des Bonnes : 1 913.28 €
- Réalisation d'un chemin piétons rue du Chardonnet : 9 639.00 €
- Réfection de trottoirs impasse Georges Sand : 7 344.00 €
- Réalisation d'un dos d'âne rue du Godimut : 1 871.28 €
- Démolition de chaussée rue de la Croix de Bois : 5 732.40 €
- Travaux d'entretien route de Port Galland : 9 351.00 €
- Réfection de trottoirs rue de la Croix de Bois : 16 581.60 €
- Démolition et création puit perdu rue du Bugey : 4 174.80 €

Entretien et réparations des réseaux - 615232

Les dépenses de ce compte sont en baisse par rapport à 2020 (-15 511,96 €) et également par rapport aux prévisions (- 17 041,98 €) car des travaux non facturés mais en cours de réalisation restent engagés : réparation radar pédagogique et modification des feux tricolores rue du Bugey.

Entretien Bois et Forêts – 61524

Dépenses en forte augmentation par rapport à 2020 (+ 17 639,40 €) mais conforme aux prévisions budgétaires (39 500,00 € inscrit au budget et 33 066,60 € en dépenses).

En 2021, de nombreux travaux d'élagage notamment le long des berges du Rhône, de l'église et rue du Sablon ont été effectués.

Entretien du matériel roulant - 61551 (véhicules communaux) :

En baisse par rapport à 2020 (- 2520,87 €) et par rapport aux prévisions de moins de 2 846,84 €

Maintenance – 6156

En forte hausse par rapport à 2020 de plus de 52 % (+ 20 000€) mais conforme aux prévisions (70 810,00 € budgétés et 57 035,86 € réalisés)

Ceci s'explique par :

- Les dépenses relatives à des travaux effectués sur les jeux au city stade et autres jeux, et le remplacement des paniers de basket pour un montant total d'environ 8 000 €.
- La mise en place et la maintenance du nouveau logiciel Enfance-Jeunesse
- La vérification périodique des différentes installations électriques
- La maintenance des différents équipements installés dans les bâtiments communaux (chauffage, système intrusion, parc informatique)
- La réparation de certains équipements (panneau dynamique, chauffage...)

Versement à des organismes de formation : 6184

En hausse par rapport à 2020 (+ 3 372,50 €) mais en baisse par rapport aux prévisions (- 3 065,00 €) Cette hausse est justifiée par la formation des agents sur le nouveau logiciel du Service Enfance-Jeunesse et la formation de l'agent, récemment recruté en tant que responsable du service Ressources Humaines.

Honoraires et frais d'actes et de contentieux (articles 6226 et 6227) : 84 802,41 €

En forte hausse par rapport à 2020 (+ 73 299,93 €) et en hausse également par rapport aux prévisions surtout l'article 6227 (frais d'actes et de contentieux).

- Article 6226 : en hausse par rapport à 2020 car les honoraires du notaire pour la vente des terrains de la carrière ont été réglés à cet article (58 289,64 €) ainsi que les honoraires du cabinet MAZARS pour l'accompagnement à l'évolution de l'organisation de l'accueil pour un montant de 9 240,00 €.
- Article 6227 : en forte hausse par rapport à 2020 (+9 274,68 €) et par rapport aux prévisions (+ 3 217,60 €).

Cette augmentation s'explique par l'assistance juridique d'un avocat pour les actions contentieuses menées contre la commune (10 167,20 € contre 924,00 € pour le même dossier en 2020)

Cet article intègre également le coût de l'assistance juridique pour les affaires générales de la commune.

Divers (6228)

En hausse par rapport à 2020 (+ 2 477,50 €) mais en baisse par rapport aux prévisions budgétaires (- 13 638,50 €).

Cet article comptabilise les dépenses liées aux sorties scolaires ou extra-scolaires qui ont évoluées en 2021 contrairement à l'année 2020 où les sorties ont été inexistantes en raison de la crise sanitaire.

Annonces et insertions (6231)

En hausse de 7 107,89 € par rapport à 2020, mais conforme aux prévisions car dans cet article la publicité du véhicule TRAFIC a été renouvelée pour deux ans.

Fêtes et Cérémonies (6232)

En hausse par rapport à l'année 2020 (+ 16 910,75 €) et par rapport aux prévisions (+ 9 451,47 €) car au moment de l'établissement du budget 2021, la situation au regard de la crise sanitaire était incertaine.

En 2021, le feu d'artifice pour un montant de 6 000 € a eu lieu et les spectacles (LADISLVA et PMQ) ont également pu avoir lieu.

Transports collectifs (6247)

En hausse de 9 716,27 € par rapport à 2020 et par rapport aux prévisions budgétaires (+5 336,27 €) car le Service Enfance Jeunesse a fonctionné de façon normale par rapport à 2020.

Les prévisions budgétaires ne comptabilisaient pas les sorties extérieures qui étaient encore très incertaines au stade du Budget Primitif.

Frais de nettoyage des locaux (6283)

Les dépenses de cet article ont énormément augmenté depuis 2019, +27 % de 2020 à 2021 et légèrement en hausse par rapport aux prévisions (+ 1 668,20 €).

La hausse par rapport à 2020 s'explique du fait de la réouverture de l'ensemble des bâtiments communaux et du nettoyage de l'ensemble des points contacts le midi au groupe scolaire.

Chapitre 012 Charges de personnel : 1 367 805 € pour 1 376 767 budgétisé

Les prévisions ont été réalisées à 99 %. On note une augmentation par rapport à 2020 (+ 12 %). La commune compte 32 agents titulaires et 8 agents contractuels (hors contrats de remplacement).

- 2 départs au sein du Service Administratif, et arrivée de 2 contractuels à temps plein :
 - Responsable des Ressources Humaines
 - Accueil Service Urbanisme (par suite d'un autre départ à l'accueil et à des mouvements internes)
- Impact de la crise sanitaire toujours bien présent au niveau du service Enfance Jeunesse qui multiplie les contrats de remplacement en fonction des besoins.
- Service Enfance Jeunesse toujours en développement avec une fréquentation qui ne cesse d'augmenter sur les différents temps d'accueil.
-

Effectifs : Au 31/12/2021, la Collectivité compte 30,12 emplois équivalents temps plein permanents.

A cela s'ajoutent, au sein du Service Enfance Jeunesse : 3,69 Emplois à temps plein et les emplois non permanents (accroissement temporaire d'activité).

Pour info au 31/12/2020 :

- 92% du prévisionnel 2020 réalisé (fermeture des services, non recours à des CEE pour certaines vacances scolaires du fait de la pandémie)
- 34 agents titulaires et 4 contractuels (hors contrat de remplacement)
- La collectivité comptait 30,46 équivalents temps plein permanents (différence avec 2021 : congé parental Laëtitia)
- 2.67 ETP sur des emplois non permanents (accroissement temporaire d'activité et contrats PEC)

Chapitre 14 - Atténuation de produits

Ce chapitre permet de comptabiliser la contribution de la Commune au FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales)

Il a augmenté de 10 % par rapport à 2020. De 40 458.00 € en 2019, il est passé à 45 026.00 € en 2020 et 49 526.00 € en 2021.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est en hausse de 8 % par rapport à 2020 mais conforme aux prévisions (286 377.50 € inscrit au budget et 251 800.12 € en dépenses)

Ce chapitre comporte les dépenses relatives à :

- Indemnités versées au Maire, adjoints et conseillers délégués ainsi que les charges associées.
- Paiement des cotisations au SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain)
- Contribution aux communes adhérentes au RAMI
- Subventions versées aux associations communales (47 400 €).
 - Jean-Marc DELAVALLE tient à souligner que la commune aide beaucoup les associations.

Chapitre 66 Charges financières

Le montant de la dette en 2021 s'élève à 173 704,99 € :

Intérêts : 14 400,82 €

Capital : 159 304,17 €

Il rappelle que ces emprunts ont été contractés pour l'école maternelle, le Fil Guipé et le CCCS.

La dette communale baissera considérablement en 2023.

Chapitre 042 opérations d'ordre entre sections

Ce chapitre est en forte hausse par rapport à 2020 car ont été comptabilisées les écritures d'ordre relatives à :

- La sortie de l'actif relatif à la vente du terrain des carrières pour un montant de 821 646,70 €
- La plus-value enregistrée au sujet de ladite vente pour un montant de 58 000 €
- Les amortissements pour un montant de 26 156,23 €

Évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

L'épargne brute 2021 s'élève à 887 979.99 € contre 312 774.81 € en 2020

L'épargne nette 2021 s'élève à 743 076.64 € contre 174 205.04 € en 2020

C'est cette épargne qui va permettre de financer les investissements.

Pour mémoire :

L'épargne brute est l'excédent constaté entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement

L'épargne nette est l'excédent disponible après déduction de l'épargne brute du capital de la dette.

Cette épargne nette permet de financer les dépenses d'investissement.

Solde de la section de fonctionnement : - 3 422,12 € (2020 : + 189 647,16 €)

Ce déficit s'explique par :

Les prévisions calculées au plus juste

De nombreuses factures réglées avant la clôture de l'exercice en décembre 2021 (88 334,23 €).

Un virement important à la section d'Investissement (706 375,44 €)

L'impact sur le budget de la crise sanitaire.

En conclusion :

Les dépenses courantes de fonctionnement hors opérations exceptionnelles suivent une évolution normale par rapport aux communes de la même strate que la nôtre.

Malgré cela il sera nécessaire lors de la construction du budget primitif 2022 de contraindre certains postes afin de limiter les conséquences induites par la diminution des aides de l'état annoncées et à la vue de la loi de finance 2022 qui est drastique pour les collectivités car d'une part, la crise sanitaire va être payée par les communes et que d'autre part, de 2022 à 2028, des coefficients vont être appliqués dans le calcul des rapports financiers, et Loyettes considérée comme commune riche va subir des baisses considérables au niveau des dotations.

Lors de l'établissement du Budget Primitif 2022, la commune va être contrainte de reconsidérer certains projets tels que la construction du groupe scolaire qui va devoir être réétudiée à la baisse car les finances communales vont largement diminuer dans les années futures.

Monsieur ROBTON demande quels projets vont être stoppés.

Jean-Marc DELAVALLE précise qu'aucun projet ne sera arrêté mais simplement reconsidéré à la baisse en raison :

- Perte financière importante des aides de l'état et de la fiscalisation
- Hausse importante des taux d'intérêts

Etudes en cours pour les emprunts du groupe scolaire mais la commune risque d'être sclérosée et une réflexion avec les organismes financiers sera menée car l'objectif de la collectivité est de ne pas avoir un endettement supérieur à 2022 et même de descendre à 150 000 € d'emprunt afin que les services de la commune puissent continuer à fonctionner.

Monsieur le Maire confirme qu'à partir de 2023 ce sera très difficile pour toutes les communes car disparition de la Taxe d'Aménagement, de la Taxe pylône (-60 000 €/an, baisse de la DGF et peut être plus de reversement de la TVA. ; on a de la chance que la CCPA aide la commune de Loyettes par l'intermédiaire des fonds de concours.

Investissement / Recettes :

- **Prévu 2 358 853,85 €**
- **Réalisé : 1 335 371,33 €**

En 2020 :

Prévu 1 387 949,56 € Réalisé : 855 551,87 € hors report excédent

Pour rappel le résultat de fonctionnement reporté de 2020 (001) ne rentre pas en compte dans le bilan de clôture. En l'occurrence au chap 001 → 143 461,78 €

Ce budget prenait en compte également le virement prévu lors de la construction du budget de 706 375,44 € de la section de fonctionnement (021) issu des résultats de clôture 2020. Ce virement n'ayant pas été appelé, le réalisé 2021 s'établit à **1 335 371,33 €**

Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre comptabilise :

- Dotations aux amortissements
- Plus-value lors des cessions d'immobilisation : 58 000,00 € lors de la vente des terrains de la carrière
- Sortie de l'actif des terrains de la carrière (821 646,70 €)
soit 879 646,70€ que l'on retrouve en plus au 024 (produits de cession) et en moins au 040 opérations d'ordre de transfert entre sections

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves

Taxe d'aménagement : le produit est de 165 027,37 € contre 234 492,55 € en 2020 et en baisse par rapport aux prévisions (- 123 467,63 € : chiffres communiqués par l'Etat : 288 495€)

FCTVA : 148 293,00 € contre 59 506,00 € en 2020. Sont concernées les dépenses réalisées en 2019.

Subventions d'investissements reçues :

Extension de la salle des Fêtes :

- Subventions accordées : 125 909 € et solde reçu en 2021 : 20 231 €

Réaménagement de la rue du Lieutenant DELAYE :

- Subvention accordée : 72 753,00 €. Acompte reçu en 2021 : (57 585,99 €). Le solde de 15 281,81 € figure dans les RAR Recettes.

Réfection toiture lavoir des Gaboureaux : subvention accordée et perçue par la CCPA : 6 551,00 €

Achat informatique groupe scolaire : subvention régionale (plan de relance) accordée et perçue : 7 521,94 €

Aménagement piste cyclable : subvention accordée et perçue par la CCPA : 15 513,90 €

Aménagement de sécurité RD 65 : subvention accordée et perçue par le Département : 3 287,00 €

Chap 040 : pendant du chap 042 recettes de fonctionnement. Sont comptabilisées les avances versées aux entreprises dans le cadre des marchés public. Aucune avance n'a été versée aux entreprises en 2021.

Chap 041 : opérations d'ordre liées aux opérations de transfert des études pour les travaux qui sont terminés

Chap 20 / 21/ 23 :

- Investissements hors programmes : 38 611,10 €
- Etats des Opérations engagées : 359 186,19 €

État des investissements

Le solde d'exécution de l'année 2021 de la section d'investissement est de 778 269,88 €

Il est important de noter que la collectivité s'est engagée dans des investissements mesurés, en adéquation avec ses possibilités financières. Aucun emprunt n'a été contracté.

Reste à réaliser :

Dépenses Investissement : 724 985,79 €

Recettes Investissement : 15 167,01 €

Entendu l'exposé et les explications de Monsieur DELAVALLE, le Compte Administratif 2021 de la commune peut être soumis au vote.

**Hors la présence de Jean-Pierre GAGNE, maire, et sur rapport de
Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

Article 1 : Approuve le compte administratif 2021 du budget principal présenté

Sortie de M. le Maire, 17 présents, 20 votants

Abstention	2 (AM Brunet et N Viellard)
Contre	0
Pour	18

Madame BRUNET précise que l'opposition s'abstient mais reconnaît le gros travail effectué par la commission des Finances.

2022-03-10 – Budget Principal 2021 - Approbation du compte de gestion

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Jean-Marc DELAVALLE, premier adjoint, informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable en poste à Meximieux et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Comptable Public,

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

Article 1 : Adopte le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Abstention	2 (AM Brunet et N Viellard)
Contre	0
Pour	19

2022-03-11 - Budget principal : affectation du résultat 2021

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Article 1 : Décide d'affecter les résultats 2021 comme suit :

- Article 002 Résultat de fonctionnement reporté : **1 046 726,24 €**
- Article 001 Résultat d'investissement reporté : **921 731,66 €**

Abstention	2 (AM Brunet et N Viellard)
Contre	0
Pour	19

2022-03-12 - Bilan des cessions et acquisitions 2021

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Monsieur DELAVALLE explique à l'Assemblée que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

Pour l'exercice écoulé, la politique foncière s'établit comme suit :

Désignation des biens vendus

C 311 - LA GAILLARDE pour 207 776 m²

C 002 - LA GAILLARDE pour 117 140 m²

Total surface : 324 916 m²

Acquéreurs : Société SOLEA représentée par M Andy GIAIOURAS

Prix : 893 436.00 €

Délibérations : 2/06/2016 – 19/10/2017 – 31/05/2018 et 5/03/2020

Acte notarié en date du 19/01/2021 rédigé par Maître Aurélien RENET, Notaire Associé de la SCP RAVIER, DUC-DODON, BARLET, BUVET, CHEVALEYRE et RENET sise à ECULLY (Rhône)

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

Article 1 : Prend acte de ce bilan qui sera annexé au compte administratif 2021 du budget principal.

Abstention	0
Contre	0
Pour	21

2022-03-13 - Budget annexe eau potable : approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Détail du compte administratif voir note explicative <http://www.commune-loyettes.fr/-Finances-budget-.html>

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
RECETTES			
Prévision budgétaires totales	408 965,77 €	183 160,14 €	592 125,91 €
Recettes réalisées	78 453,00 €	134 925,14 €	213 378,14 €
DEPENSES			
Prévision budgétaires totales	408 965,77 €	183 160,14 €	592 125,91 €

Dépenses réalisées	33 362,83 €	77 134,93 €	110 497,76 €
Clôture			
Solde d'exécution 2021	45 090,17 €	57 790,21 €	102 880,38 €
Résultat reporté 2020	176 179,63 €	90 719,67 €	252 924,59 €
Résultats de clôture 2021	221 269,80 €	148 509,88 €	369 779,68 €
Restes à réaliser			
Dépenses	18 558,36 €		18 558,36 €
Recettes	27 375,00 €		23 075,00 €
Résultat cumulé de clôture	230 086,44 €	148 509,88 €	378 596,32 €

Le budget primitif de l'eau a été adopté le 8 avril 2021 pour un montant total de 592 125,91 € (523 374 € en 2020)

Il n'y a eu aucune décision modificative et le Budget de l'eau potable est comptabilisé en HT

❖ **Fonctionnement / Recettes :**

- **Prévu 183 160,14 €**
- **Réalisé : 134 925,14 € sans le report 2020 (90 719,67 €)**

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Les recettes liées à la vente d'eau sont supérieures de plus de 177 % car le délégataire avait pris du retard en 2020 et le reliquat des recettes liées à la vente d'eau en 2020 a été versé en 2021 soit la somme de 74 304,61 €.

Le détail des m³ vendus en 2021 sera connu en juin 2022 mais en 2020 200 528 m³ ont été distribués pour 1 449 clients desservis.

Chapitre 042 Amortissement : Sont ici constatées les opérations d'amortissement des subventions perçues pour les programmes d'investissement

❖ **Fonctionnement / Dépenses :**

- **Prévu 183 160,14 €**
- **Réalisé : 77 134,93 (75 240,57 € en 2020)**

Chapitre 011 charges à caractère général

Les frais de fonctionnement sont plus faibles qu'en 2020 car il n'y a eu aucun travaux réalisés.

Chapitre 66 Charges financières

Dettes 2021 : 22 044,44 €

Intérêts : 12 491,42 € (fonctionnement)

Capital : 9 533,02 € (Investissement)

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : aucune charge exceptionnelle n'a été constatée en 2021

❖ **Investissement / Recettes :**

- **Prévu 408 965,77 €**
- **Réalisé : 78 453 € sans le solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2020 de 176 179,63€**

Chap 040 : Recettes issues essentiellement de l'autofinancement (amortissement) pour le réseau d'adduction d'eau et de la subvention du département pour les études menées pour le Schéma Directeur d'Eau Potable.

Les recettes de cette section sont plus ou moins constantes depuis 2016 car elles sont issues surtout des amortissements.

L'amortissement le plus élevé (62 882.00 €) sur une durée de 30 ans correspond à l'antenne AEP impasse des Ecoles.

En 2021, une subvention de 14 582.00 € a été perçue par le Département et l'Agence de l'Eau pour le Schéma Directeur d'Eau Potable

❖ **Investissement / Dépenses :**

- **Prévu 408 965,77 €**
- **Réalisé : 33 362,83€ (32 687,05 € en 2020)**

Chap 040 : opérations d'ordre de transfert entre section : 22 420,47 €

Dépenses d'investissement :

- Renforcement de réseaux : 9 532,99 €
- Provision pour extension réseau : 1 409 ,37 €

La somme de 323 522,80 € avait été prévu pour l'extension du réseau d'eau potable.

Pour les Restes à réaliser :

Dépenses : 18 558,36 €

Recettes : 27 375,00 €

Monsieur ROBTON demande s'il y a eu en 2021 des fuites en eau. En réponse Monsieur DELAVALLE précise que le réseau d'eau potable est très efficace, avec un excellent rendement.

Entendu l'exposé et les explications de Monsieur DELAVALLE, le Compte Administratif 2021 du budget « Eau Potable peut être soumis au vote.

Sortie de M. le Maire : 17 présents, 20 votants

**Hors la présence de Jean-Pierre GAGNE, maire, et sur rapport de
Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

Article 1 : Approuve le compte administratif 2021 du budget du Service Eau Potable présenté.

Abstention	2 (AM Brunet et N Viellard)
Contre	0
Pour	18

2022-03-14 - Budget annexe eau potable : approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Jean-Marc DELAVALLE informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 du budget « Eau potable » a été réalisée par le Comptable en poste à Meximieux et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Il précise que le Comptable a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Comptable Public,

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

Article 1 : Adopte le compte de gestion du budget « Eau Potable » du comptable pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Abstention	2 (AM Brunet et N Viellard)
Contre	0
Pour	19

2022-03-15 - Budget annexe eau potable : affectation du résultat 2021

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Article 1 : Décide d'affecter le résultat 2021 comme suit :

- Article 002 Résultat d'exploitation reporté : **148 509,88 €**
- Article 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : **221 269,80 €**
-

Abstention	2 (AM Brunet et N Viellard)
Contre	0
Pour	19

2022-03-16 - Budget annexe assainissement : approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Détail du compte administratif voir note explicative <http://www.commune-loyettes.fr/-Finances-budget-.html>

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
RECETTES			
Prévision budgétaires totales	254 134,72 €	255 002,45 €	509 137,17 €
Recettes réalisées	91 593,73 €	153 613,70 €	245 207,43 €
DEPENSES			
Prévision budgétaires totales	254 134,72 €	255 002,45 €	509 137,17 €
Dépenses réalisées	69 948,79 €	125 321,06 €	195 269,85 €
Clôture			
Solde d'exécution 2021	21 644,94 €	28 292,64 €	49 937,58 €
Résultat reporté 2020	76 835,69 €	148 136,68 €	135 795,84 €

Résultats de clôture 2021	98 480,63 €	176 429,32 €	274 909,95 €
Restes à réaliser			
Dépenses	5 249,99 €		5 249,99 €
Recettes	0,00 €		
Résultat cumulé de clôture	93 230,64 €	176 429,32 €	269 659,96 €

Le budget annexe « assainissement » de l'année 2021 a été adopté le 8 avril 2021 pour un montant cumulé de 509 137.17 € dont le détail est le suivant :

Section de Fonctionnement : **255 002.45 €**

Section d'Investissement : **254 134.72 €**

Ce budget n'a fait l'objet d'aucune décision modificative et est comptabilisé TTC

❖ **Fonctionnement / Recettes :**

- **Prévu 255 002,45 € (2020 : 256 196,77€)**
- **Réalisé : 153 613,70 € (2020 : 158 487,95€)** Hors résultat reporté 2020 au 002 de 148 136,68 €

Chapitre 70

70611 : Perception de la surtaxe d'assainissement sur la période 2020/2021 : 100 783.99 € contre 103 914.02 € en 2020.

7062 : Les recettes de ce chapitre intéressent le SPANC (assainissement non collectif) : 1 985.00 € en hausse par rapport à 2020 (1 850.00 €)

Chapitre 74

La Commune a perçu une prime d'épuration de 15 178.94 € (2020 :15 071,40 €)

Au stade du vote du BP 2021 et comme chaque année, le choix de ne pas budgéter cette prime a été reconduit compte tenu du dernier rapport de la police de l'eau.

Chapitre 042

L'amortissement est stable car aucune nouvelle subvention n'a été perçue au titre de l'investissement depuis plusieurs années.

❖ **Fonctionnement / Dépenses :**

- **Prévu 255 002,45 €**
- **Réalisé : 125 321,06 € (2020 : 142 007,77€)**

Chapitre 011

Ce chapitre comprend :

- Contrôles conformité effectué par NICOT CONTROLE dans le cadre du SPANC (2 988,51 €). En baisse par rapport à 2020 : 9 661,10 €
- Remise aux normes PR Croze pour la somme de 7 998.00 €
- Mise en place de matériel de mesure à la station d'épuration

Chapitre 042

Pas de travaux importants effectués en investissement, les amortissements sont stables.

❖ **Investissement / Recettes :**

- **Prévu 254 134,72 € (2020 : 168 165,07 €)**
- **Réalisé : 91 593.73 € (2020 : 92 969,80 €)** hors résultat reporté au 001 de 35 665,77€

Cette section ne comptabilise que des opérations d'ordres liés :

- Aux amortissements de l'actif des biens du service chap 040

❖ **Investissement / Dépenses :**

- **Prévu 234 082,13 €**
- **Réalisé : 69 948.79 € (2020 : 46 278,93 €**

En dépenses d'investissement, seule l'étude relative au rejet de la STEP a été réalisée pour un montant de 24 750,00 € et il y a un Reste à réaliser de 5 249,99 € qui sera reporté sur 2022.

Entendu l'exposé et les explications de Monsieur DELAVALLE, le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Assainissement » peut être soumis au vote.

**Hors la présence de Jean-Pierre GAGNE, maire, et sur rapport de
Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

Article 1 : Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe de l'assainissement présenté.

Sortie de M. le Maire, 17 présents, 20 votants

Abstention	2 (AM Brunet et N Viellard)
Contre	0
Pour	18

2022-03-17 - Budget annexe assainissement : approbation du compte de gestion 2021
Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Jean-Marc DELAVALLE, premier adjoint, informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable en poste à Meximieux et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Il précise que le Comptable a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Comptable Public,

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

Article : Adopte le compte de gestion du budget annexe Assainissement du comptable pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Abstention	2 (AM Brunet et N Viellard)
Contre	0
Pour	19

2022-03-18 - Budget annexe assainissement : affectation du résultat 2021
Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- Décide d'affecter le résultat 2021 comme suit :

- Article 001 - Résultat d'investissement reporté : **98 480,63 €**
- Article 002 Résultat d'exploitation reporté : **176 429,32 €**

Monsieur le Maire souhaite remercier Jean-Marc DELAVALLE pour le travail réalisé avec Madame MUSINA et la Commission des Finances.

Abstention	2 (AM Brunet et N Viellard)
Contre	0
Pour	19

2022-03-19 – Adhésion au Groupement de commandes d’audits énergétiques porté par le SIEA

Rapporteur : Bernard MAYET

Monsieur Bernard MAYET expose au Conseil Municipal que la rénovation du parc bâti, couplé aux installations d’énergies renouvelables, est un pilier de la transition énergétique et concerne tous les bâtiments publics.

Le Syndicat Intercommunal d’énergie et de communication de l’Ain (SIEA) souhaite apporter une réponse opérationnelle afin de faciliter la réalisation d’études énergétiques permettant aux membres d’atteindre leurs objectifs de réduction de consommation d’énergie, notamment ceux inscrits dans le cadre des Plans Climats Air Energie Territoire (PCAET), ou pour donner suite à la mise en place du décret « éco-énergie tertiaire ».

En effet, entré en application en octobre 2019, le décret « éco-énergie tertiaire » la rénovation du parc bâti, couplé aux installations d’énergies renouvelables, est un pilier de la transition énergétique et concerne tous les bâtiments publics.

Un audit énergétique est un préalable nécessaire pour s’assurer que les objectifs de réduction de la consommation d’énergie à horizon 2030, 2040 et 2050 seront atteints.

Dans ce contexte, le SIEA propose l’adhésion à un groupement de commandes pour l’élaboration d’audits énergétiques pour les bâtiments publics de notre commune. Le regroupement des pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, commandeurs d’audit, sous la forme d’un groupement de commandes, tel que prévu par les Articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique, est un outil qui permet d’effectuer plus efficacement et de manière mutualisée les opérations de mise en concurrence.

Le groupement est ouvert aux communes, aux EPCI, aux établissements publics du Département de l’Ain et aux personnes morales de droit privé sous réserve des conditions fixées par l’article L2113-6 du Code de la commande publique.

Le coordonnateur du groupement sera le SIEA. Il sera chargé d’organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l’ensemble des opérations de sélection d’un ou plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents qu’il conclut ainsi que les avenants éventuels. Les membres du groupement s’assureront de leur bonne exécution pour ce qui les concerne.

La Commission d’Appel d’Offre (CAO) du groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Monsieur MAYET précise que cet audit énergétique concernera plus particulièrement la salle polyvalente et le CCCS parce que ce sont les bâtiments les plus énergivores de la commune.

Le décret tertiaire c'est moins 40 % de consommation énergétique en 2030, moins 50 % en 2040 et moins 60 % en 2050.

Madame BRUNET demande si ces audits ne doivent pas être soumis à un appel d'offres pour permettre à d'autres organismes de proposer leurs services. Pourquoi faire appel au SIEA ?

La commune de Loyettes est adhérente au SIEA et à ce titre, bénéficie aux groupements de commandes lancées par le SIEA pour optimiser, mutualiser outre les coûts, l'organisation et la coordination des prestations.

Le coût par bâtiment sera de 50,00 € par bâtiment ciblé.

Monsieur Mayet se renseignera et apportera une réponse.

**Sur rapport de Bernard MAYET, Conseiller Municipal délégué,
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

- 1) Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques, annexée à la présente délibération.
- 2) Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques
- 3) Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires
- 4) Autorise le Maire ou son représentant à désigner les bâtiments que la commune souhaite intégrer au groupement pour la réalisation d'audits énergétiques et dans un premier temps à compléter l'annexe « Liste des bâtiments à auditer ».
- 5) Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Abstention	2 (AM Brunet et N Viellard)
Contre	0
Pour	19

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Objet	Tiers/montant	Date
Nettoyage des locaux et de la vitrerie du groupe scolaire	Marché attribué à AGILITY PROPRETE sise à TIGNIEU JAMEYZIEU 4, rue Vaucanson. Montant annuel HT : 55 974,50 € Durée du marché : du 01/02/2022 au 31/01/2025	31/01/2022
Fourniture de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire du groupe scolaire et l'ALSH	Marché attribué à l'EHPAD Claires Fontaines sise à Saint - Vulbas (01150) rue Claires Fontaines. Prix unitaire HT des repas : Repas enfant : 2,90 € HT Repas adultes : 4,48 €	03/02/2022

Questions Diverses

- **Toilettes publiques**

Madame BRUNET demande si d'autres toilettes publiques vont être installées à d'autres endroits sur la commune dans la mesure où 40 000 € ont été prévus au budget.

Monsieur MAYET répond qu'effectivement, le budget total pour les toilettes automatisées est de 40 000 € car il a fallu prévoir le raccordement électrique, à l'eau potable et à l'assainissement plus réaliser un radier.
Les toilettes de l'église vont être remises aux normes en 2022.

Désert médical

Madame BRUNET indique qu'elle a vu passer des informations sur les réseaux sociaux par rapport à la recherche de médecins.

Sophie RAVAT explique que des annonces relatives à la recherche de médecins ont été diffusées dans de nombreuses facultés de médecine.

Les médecins sont régulièrement relancés pour qu'ils effectuent une intervention auprès du conseil de l'ordre des médecins.

Le docteur BERSCHANDY reste à Loyettes jusqu'en mars 2023 et rappelle de son côté tous les internes en formation qui sont venus sur Loyettes.

L'autre remplaçante du docteur DEVILLERS reste pour l'instant à Loyettes.

Le docteur RUET part en Juin 2022.

Sur la commune de Saint-Romain-de-Jalionas, des médecins urgentistes vont venir mais les honoraires seront élevés.

Pour l'instant, ils vont effectuer des permanences mais ce ne seront pas des médecins traitants.

La situation est très compliquée car la génération des médecins âgés de 65 ans ne sera pas remplacée.

Convention de mise à disposition

Madame BRUNET demande des informations concernant la mise à disposition de l'algéco.

Monsieur PLANET répond que la convention à l'heure actuelle est suspendue car un mineur ne pouvait pas signer la convention. Cela aurait été son père qui aurait été responsable de son fils mais aussi des autres utilisateurs.

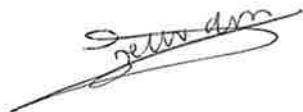
Pour être plus simple du point de vue juridique, le local sera prêté au cas par cas. La personne donnera sa pièce d'identité et on lui remettra les clefs mais rien n'est arrêté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 35

La prochaine séance se tiendra le Lundi 11 avril 2022 à 20 Heures.

Le secrétaire de séance

Danielle BERRODIER



Le Maire

Jean-Pierre GAGNE

